

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du 29 avril 2016

Date de convocation :
21 avril 2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille seize, le 29 avril 2016 à 17h00, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines, sous la présidence de Mr ALLES Marc, Président

Présents : Marc Allés, Sylvain Lambert, Martine Buisson, Martine Palfray

Secrétaire de séance : Martine Palfray

La séance débute à 17h05

Monsieur le Président désigne Mme Martine Palfray comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du 29 février 2016

Après lecture faite par Monsieur le Président, celui-ci demande si quelqu'un a des observations à faire au sujet du procès-verbal du comité syndical du 29 février. Il dit qu'il a une observation à son sujet : il faut remplacer « autre que le maire » par « autre que le président du SIE » au premier paragraphe du point 3, intitulé «Le Compte Administratif ».

Tous les présents approuvant, le procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2- Renouvellement de la convention « Confection des paies » avec le CIG Le Compte de Gestion

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines.
- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d' Energie des Yvelines.
- autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **approuve** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **donne** mandat au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Rochefort-en-Yvelines sera partie prenante,
- **décide** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Rochefort-en-Yvelines est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

3- Lancement du second groupement de commandes d'achat de gaz naturel

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ECOLES DE
ROCHFORT ET LONGVILLIERS**

- **Décide** de signer une nouvelle convention de mission de confection des paies pour une durée de trois ans non renouvelable avec le CIG de Versailles,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget.

4- Incident/accident durant le temps périscolaire

A la suite d'un incident qui s'est produit pendant le temps périscolaire, M. le Président suggère que soit instaurée une procédure à suivre en cas d'incident, à l'usage du personnel des temps périscolaires (cantine, surveillance de cour et étude), accompagnée des fiches remplies par les parents, indiquant leurs coordonnées, celles de leur médecin traitant, et d'une autorisation d'intervention chirurgicale si besoin.

MME BUISSON Sandrine demande si le SIE est assuré. M. le Président répond que la Directrice a fait la déclaration d'accident à l'assurance.

5- Prêt de la cantine lors de manifestations

A la suite de désagréments observés à l'école élémentaire consécutivement au prêt des locaux à l'association JAZZ A TOUTE HEURE, M. le Président pose la question du renouvellement du prêt des locaux de la cantine pour les prochaines années, ou alors sous condition que l'on prenne toutes les garanties que ceux-ci soient rendus en parfait état.

6- Informations et questions diverses

M. le Président énumère quelques candidatures spontanées mais dit que le SIE n'a pas de poste à proposer à ce jour.

Il évoque la situation de MME ALVES Dora, en longue maladie ; il dit qu'elle souhaiterait reprendre son travail, mais dans ce cas, il faudrait lui proposer un réaménagement de poste, ou du moins, une reprise avec restrictions. MME PALFRAY Martine dit qu'elle ne peut pas se servir de ses bras, ni les lever, ni faire les gestes nécessaires pour faire le ménage.

Christelle CUZON GERAULT la remplace.

M. le Président évoque les travaux des murs de l'école élémentaire ; l'entreprise de SOUSA reprendra les travaux aux beaux jours.

En ce qui concerne les travaux à l'école maternelle, l'entreprise MVA prend en charge la mise aux normes pour le passage des handicapés pour les extérieurs ; le SIE prend à sa charge la mise aux normes pour l'intérieur (environ 1000€).

En ce qui concerne l'appel d'offre pour le service de restauration scolaire, MMES BUISSON et PALFRAY ont travaillé sur le sujet ; elles ont calculé le nombre de jours (140), mais n'ont pas encore le nombre d'enfants. M. LAMBERT Sylvain dit qu'il faut compter le même nombre d'enfants que pour le contrat précédent, et que celui-ci est réajustable. MMES BUISSON et PALFRAY privilégient le critère de proximité pour la livraison.

M. LAMBERT Sylvain dit que le gouvernement incite les communes à privilégier les filières locales, et pour lui, il est important de montrer que l'on suive cette directive.

M. le Président aimerait qu'il soit spécifié que la viande halal ne soit pas présente dans les repas fournis, et que le porc soit proposé régulièrement dans les menus.

Il est évoqué le règlement de la cantine et de l'étude. M. LAMBERT Sylvain dit qu'ils peuvent difficilement être plus clairs ; cependant, certains parents essaient toujours de modifier les jours d'étude et de cantine de leurs enfants, en dehors des limites posées par ces règlements. Afin de les rendre plus « efficace », il évoque une présentation de ces documents sous forme d'articles.

Le secrétariat évoque les journées où la Directrice de l'école élémentaire a été absente, et pour lesquelles il a été demandé aux parents de garder leurs enfants à la maison ; la facturation de la

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ECOLES DE
ROCHEFORT ET LONGVILLIERS

cantine pour la période concernée ne pourra pas tenir compte de ces absences, et les repas seront facturés car le secrétariat du SIE n'était pas informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le président, Marc ALLES



